### REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix –Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work - Fatherland



### CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

DECISION N° \_\_\_\_\_ CIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB mois décembre 2018

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprisés du secteur public et parapublic;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 27 décembre 2017 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2018;

Considérant les nécessités de service ;

### DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE): XAF 125.988 (Cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt huit francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB, ligne budgétaire 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2018.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations** 

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le 0 7 NOV 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

PRISE

P

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa

Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb-camerourl.org

7

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"
POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

## ORDRE DE PAIEMENT

Exercice: 2018 N°:....

			1	457/018
Objet de la dépense: Reseasements de la fretenies.	N° BC ou CON	NTRAT	Imputation	Montant .
de 129 pu libre des droits à person (Paul mélores pur solaires de 1/m			620500	#125988#
Compte à Sirur BALA AUGUANT et Ame YINGA KOBOU débiter: JUSTICE MINE MANBAYA RENTRE		Montant à précompter		1
fondrionnaises in distactionist ou ord Pièces justificatives: Décember 2018)	es (majope	Monta	nt net à payer	#125.988#
Pour acquis la somme de :	1/1	Arrête le présent mandat de paiement à la somme de : Leur Vallat (14.00 MAN)  (En lettres) Office (14.00 MAN)  Signature de l'Ordonnateur.		
			à payer pour la so	djolo Alexia mme
		************		

Paiement par virement

Compte à créditer-bénéficiaire :
Etablissement bancaire :
Agence de :

# CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

DECISION N 1 1 5 1 / 0 1 0 CIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE) prélevées sur les salaires du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du CIRCB mois de décembre 2018.

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution N°0005/2014/R/CIRCB/COGE du 17 Janvier 2014 adoptant le budget 2014 du CIRCB ;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 27 décembre 2017 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2018,

Considérant les nécessités de service ;

### DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500 (trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Général Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille sept cent cinquante sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur Général, ligne budgétaire 620400 «cotisation CNPS(part salariale) » exercice 2018.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

**Ampliations** 

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

RENCE CA

LE DIRECTEUR GENERAL

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa

Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb-cameroun.org



CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

# ORDRE DE PAIEMENT

Exercice: 2018 N°:.1.4 5 4 / 0 1;

Objet de la dépense: Revenue at rete	N° BC ou CONTRA	T Imputation	Montant
Lis Pireiteur polidu	· C	620400	#31757#
Compte à De cembre 2018 débiter:		ntant à précompter	
Pièces justificatives :	Mo	ntant net à payer	73135H
	Arr	ête le présent manda nme de :المركة	t de paiement à la
	(En	lettres) OF THE	int enqui
our acquis la somme de :			
	THE WAY OF THE PARTY OF THE PAR	Signature de l'Ordonnateur.	
	7 Date		Ndjolo Alexis
	1	oon à payer pour la so	omme
		******************************	•

## Paiement par virement

•
Compte à créditer-bénéficiaire :
Etablissement bancaire :
Agence de :